



Eau Ouest Essonne

Passage en régie publique d'eau potable pour Chardonnet et Malassis



Dans le cadre de la reprise en main de la distribution d'eau potable par les collectivités territoriales, la Régie Publique Eau Ouest Essonne deviendra le nouveau distributeur d'eau potable des hameaux de Chardonnet et Malassis le 1^{er} janvier 2018. La commune de Forges rejoint donc en totalité la régie pour la distribution d'eau potable, comme l'ont déjà fait 9 communes du Dourdannais et du Pays de Limours.

La régie a adressé deux courriers aux abonnés des hameaux concernés afin de préciser les modalités liées au changement de distributeur. Les points importants sont les suivants :

- Ce changement n'affecte en aucun cas la qualité de l'eau distribuée ;
- Il n'est pas nécessaire pour les abonnés d'intervenir auprès de Suez qui a été informé depuis 6 mois de cette transition. Suez doit néanmoins émettre une dernière facture de régularisation en janvier. Après cette date, il est recommandé aux abonnés de résilier le mandat SEPA de prélèvement par Suez auprès de leur banque ;
- Les abonnés pourront choisir le moyen de règlement de leur facture d'eau auprès de la régie qui proposera dès février 2018 la possibilité de prélèvement automatique à échéance ou par mensualisation.

- Les tarifs évoluent simultanément : le coût de l'abonnement baisse mais celui du m³ consommé augmente d'autant plus que la consommation d'eau est importante, ce qui incite à une consommation vertueuse. Cette évolution entraînera une baisse de coût pour plus de 75% des usagers des hameaux de Chardonnet et Malassis.

Dans tous les cas, les services de la régie sont à votre disposition pour vous accompagner dans ce changement et répondre à vos questions, qu'elles soient techniques, administratives ou financières au : 24, rue du Général Leclerc à Forges ou par téléphone au 01 64 59 65 28.

Bonne année



*Les élus du conseil municipal
et le personnel communal
vous souhaitent une heureuse
année 2018*

Projet de résidence des séniors

Arrêtons avec cette polémique !

Le projet intergénérationnel n'est encore qu'un projet. La municipalité continue de travailler sur ce dossier en partenariat avec le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), et la Police de l'Eau.

Rien ne sera fait au hasard si ce projet aboutit. Et si c'est le cas, avant toute mise en œuvre, une réunion publique sera bien entendu organisée, afin de présenter ce projet.

Communauté de Communes

Bernard Vera est le nouveau Président

Le 9 novembre dernier, Bernard Vera a été élu Président de la Communauté de Communes du Pays de Limours. Il succède à Jean-Raymond Hugonet, élu au Sénat en septembre 2017. Le Conseil Communautaire a également élu parmi ses membres, les Vice-présidents chargés de la gestion quotidienne de la CCPL, de la mise en œuvre et du suivi de ses actions.

La liste est à retrouver sur le site internet de la CCPL :

www.cc-paysdelimours.fr

En bref...

L'Agence Postale communale sera fermée du 23 au 30 décembre inclus.

Nous vous invitons donc à vous rendre au bureau de poste de Limours durant cette période.

Les déchèteries du Sictom seront fermées du 23 décembre au soir, et réouvriront le 2 janvier 2018.

Soldes d'hiver 2018 : on connaît les dates. Elles se dérouleront du mercredi 10 janvier au mardi 20 février 2018.

Rappel : la pétition contre la fermeture de la trésorerie de Limours est toujours en ligne et disponible en mairie.

Il est encore temps de manifester votre mécontentement contre la fermeture des services publics de proximité.

En ligne : retrouvez le lien vers la pétition sur le site internet www.forges-les-bains.fr ou sur la page Facebook/VivonsForges.

Pétition également disponible à l'accueil de la mairie, durant les heures d'ouverture du secrétariat.

Rappel : Le Rézo Pouce, c'est parti !

C'est le 1er dispositif d'autostop organisé et sécurisé. Il est testé actuellement sur 6 communes de la CCPL, dont Forges-les-Bains, mais aussi Limours, Briis-sous-Forges, Vaugrigneuse, Angervilliers et Fontenay-lès-Briis. Pour plus d'informations : rezopouce@cc-paysdelimours.fr

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire, auprès de la Mairie de votre domicile. Plus d'information grâce aux fiches pratiques à retrouver sur le site internet : www.service-public.fr, dans la rubrique particuliers/papier-citoyenneté.

L'AGENDA

Janvier 2018, à Forges

Lundi 8 : Fin des vacances scolaires / reprise des cours.

Recevez chaque mois l'Agenda par mail, en vous inscrivant à l'@ctu de la P'tite Forgeoise, sur le site internet www.forges-les-bains.fr

Transports

Une voie dédiée aux bus, sur l'A10



Depuis le 18 novembre 2017, les bus peuvent emprunter une voie qui leur est dédiée dans le sens province → Paris de l'autoroute A10, et cela à tout moment de la journée.

Cette voie est implantée à gauche des voies de circulation, sur 3,3 km en amont de la gare de Massy-Palaiseau. Grâce à cette voie, les passagers des bus ont un temps de transport plus court et plus régulier d'un jour sur l'autre.

La voie «expresse», exclusivement réservée aux autocars, a été inaugurée le samedi 18 novembre 2017 au matin, au sein de la gare autoroutière de la Communauté de Communes du Pays

de Limours (CCPL), située à Briis-sous-Forges.

Pour l'occasion, Bernard Véra (Président de la CCPL), François Frontera, (Vice-président aux transports de la CCPL), et Emmanuel Dassa (Maire de Briis-sous-Forges), ont accueilli Elisabeth Borne, (Ministre chargée des Transports) et Valérie Pécresse (Présidente du Conseil régional d'Île-de-France). Etaient présents également : Michel Gadot, (Préfet de la région Île-de-France), Josiane Chevalier (Préfète de l'Essonne), Abdel Kader Guerza, (Sous-préfet de Palaiseau), ainsi que Nicolas Maeary (Vice-président de Conseil départemental en charge des transports).

Commerces

La Chambre de Commerce et de l'Industrie mène une enquête sur vos habitudes de consommation

Du 18 décembre 2017 au 18 janvier 2018, la CCI lance une enquête sur les commerces présents sur notre territoire. Les habitants de Forges, clients ou non de ces commerces, sont invités à répondre à un formulaire en ligne, accessible depuis notre site internet, ou directement sur le site : <https://sphinxdeclic.com/d/s/1ijmvd>

L'ensemble des réponses pourra servir à aiguiller l'évolution des commerces. Mais vos réponses serviront aussi à la commune, qui pourra mieux appréhender vos besoins et vos attentes en termes de commerce de proximité.